

COMMISSION CCAS ASSURANCES/PRÉVOYANCE

PROJET D'OFFRE POUR LES AYANTS DROIT NON CAMIEG D'AGENTS RETRAITÉS

S'il voit le jour, ce contrat (dont les comptes de résultat seront en dehors de ceux de la CSM R) s'autogérera avec le montant de ses seules cotisations sans aucun apport de trésorerie extérieure.

Deux niveaux de garanties seront proposés aux assurés :

- **Le niveau 1** : Niveau « intermédiaire », permettant aux assurés de limiter leur reste à charge, notamment sur des actes onéreux (type garanties dentaires) et de réduire leur reste à charge sur la quasi-totalité des actes pris en charge par le contrat CSMR. Il a été conçu pour les bénéficiaires ayant un besoin de couverture plus modéré, tout en maîtrisant le coût de la cotisation.
- **Le niveau 2** : Niveau équivalent à la CSMR comprenant les améliorations de garanties 2021. Ce second niveau est quant à lui équivalent à la partie couverture complémentaire de la CAMIEG + la CSMR, pour les assurés désirant disposer d'une couverture avec un reste à charge très faible, notamment au niveau des actes non remboursés par la Sécurité sociale.

Tarifs mensuels proposés :

Niveau 1 : Adulte 132,68 €, Enfant 49,84 €

Niveau 2 (équivalent CAMIEG + CSMR 2021) : Adulte 181,19 €, Enfant 56,79 €

Pour ces 2 niveaux, il faut ajouter le coût d'une cotisation du régime général (la CPAM)

Si le besoin pour les ayants droit non CAMIEG est certain, FO ne cautionne pas ce projet dont les montants de cotisations sont beaucoup trop élevés. Ce projet est à déconnecter de la CSM R, car il n'a aucun lien financier et structurel. Si le CA de la CCAS le valide, on peut l'inclure comme un produit assurance dans le contrat groupe de la CCAS.





LE DOSSIER DÉPENDANCE

La CNP (Caisse Nationale de Prévoyance) était l'assureur qui avait été retenu pour le nouveau contrat « Dépendance » après un appel d'offres (2 assureurs, CNP et OCIRP, avaient présenté un projet).

Ce nouveau contrat devait être mis sur le marché début 2020.

Ce dossier est devenu une histoire abracadabrantesque digne d'un feuilleton à suspense sauf, que derrière se trouvent des assurés de l'ancien contrat et des assurés potentiels du futur contrat.

Suivons le feuilleton :

- Le 1er retard invoqué serait dû à un piratage informatique en janvier 2020 qui a déclenché plusieurs audits sécurité informatique pour sécuriser le site concerné (dixit l'assureur). Il faut rappeler que le retard ne permet plus à personne d'adhérer à l'ancien contrat qui n'existera plus en offre mais perdura pour les contrats en cours (17 000 adhérents qui vont subir, du fait de sa disparition, des augmentations importantes, 5 % pour 2021).
- Le second retard est dû au non-respect de l'assureur qui veut modifier 2 points contractuels de l'offre qui lui ont permis de remporter l'offre contre OCIRP :
 - + l'offre tarifaire (CNP veut modifier à la hausse l'offre tarifaire du nouveau contrat) ;
 - + la bascule ancien contrat/nouveau contrat (il avait été proposé par CNP un tarif préférentiel permettant aux assurés de l'ancien contrat de venir sur le nouveau, une sorte de passerelle. CNP annule cette offre).

Après ces propositions indécentes, la CNP donne comme date le 1^{er} septembre 2021 pour mettre le contrat en service si tout va bien. Nous rêvons !

Pour FO, c'est inacceptable. Un appel d'offres se respecte. En plus les anciens adhérent(e)s subissent 5 % d'augmentation chaque année. La CCAS doit faire respecter le contrat passé et surtout faire respecter les assurés.

LE DOSSIER CSM R :

Les non-consommés 2019 et 2020

Les non-consommés 2019 représentent 10,2 millions d'euros. 95 % de ceux-ci sont venus grossir le fonds de stabilité (réserve financière en cas de défaillance de notre mutuelle) qui se monte à fin 2019 à 18,089 millions.

Les non-consommés 2020 représentent 16,885 millions d'euros. 95 % de ceux-ci vont venir grossir le fonds de stabilité (réserve financière en cas de défaillance de notre mutuelle) qui se monte à fin 2020 à 34,422 millions d'euros.

FO préconise de faire l'essai d'intégrer gratuitement l'option « confiance » à la grille de remboursement CSM R pour réduire les non-consommés.



Le fonds de stabilité (réserve financière) à la fin 2020

Ces 34,422 millions d'euros du fonds de stabilité représentent 45 % du montant hors taxe des cotisations annuelles ou 8 mois des prestations annuelles réglées aux assurés. La plupart des mutuelles ou assurances santé n'ont qu'un seul mois de cotisations d'avance. FO dit STOP !

FO préconise la gratuité de 2 mois de cotisations, à minima, pris sur le fonds de stabilité pour le faire baisser. C'est le 11 mai, au CA de la CCAS, que sera décidé de la gratuité de quelques mois.

La ristourne de 5 % sur les non-consommés sur 2019 et 2020

Les 5 % restant des non-consommés 2019 vont dans la poche de l'assureur SOLIMUT qui est aussi le gestionnaire (depuis la mise à l'écart d'ENERGIE MUTUELLE). Ces 5 % représentent 510 000 euros alors que pour 2019, nous avons réglé 1,954 million d'euros sur les frais de risque assurantiel.

Les 5 % restant des non-consommés estimés 2020 vont dans la poche de l'assureur SOLIMUT. Ces 5 % représentent 844 000 euros alors que pour 2020, nous avons réglé 1,854 million d'euros sur les frais de risque assurantiel (rappel 2019 1,954 million d'euros). Elle n'est pas belle la vie ?

Ces 5 %, bien que légal, sont indécents car l'assureur est déjà rémunéré pour sa prestation. **FO dit STOP ! Imaginez ce que nous pourrions faire avec cet argent qui vous appartient.** On pourrait presque dire que l'assureur a intérêt qu'il y ait des non-consommés.

FO est attaché à la CSM R qui est une surcomplémentaire pour 123 000 retraités (180 000 avec la famille). Notre protection santé, que FO a impulsée en 2011, s'est beaucoup améliorée. Avec l'ajout gratuit de l'option sécurité dans la grille de prestations, la CSM R est devenue performante. D'autres remboursements ou améliorations vont arriver.

Notre délégation a pris part activement à toutes ces améliorations en étant force de proposition. Si nous sommes écoutés, il y a de grandes marges d'améliorations possibles. Les élections CMCAS de novembre 2021 vous permettront de VOTER pour FO afin de renforcer notre présence. Faites-nous confiance.

Pour finir, vous avez dû recevoir une information sur la taxe COVID 2020 qui ne serait pas répercutée sur nos cotisations. En effet, il n'y a pas eu d'augmentation de notre cotisation, mais les 2,893 millions d'euros ont été imputés dans les comptes et les comptes sont alimentés pas nos cotisations ! Cherchez l'erreur.